

Image not found or type unknown



## Partage volontaire liquidation communauté

Par **angie95**, le **01/12/2016** à **18:02**

Bonsoir

S'agissant d'un partage volontaire, si l'un des deux ex-epoux a bénéficié de l'aide juridictionnelle partielle, y a t il une exonération sur le droit de partage (2,5%) ?

Merci de votre attention et réponse.

Cordialement